

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

VIA LE SDÉ

Montréal, le 22 décembre 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT
ET LA VENTE DE GAZ RENOUVELABLE
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-4008-2017 – ÉTAPE D
Notre dossier : L153570003**

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en titre, nous vous prions de trouver sous ce pli la demande de remboursement de frais de l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« **ACIG** »).

Nous réitérons les commentaires formulés lors du dépôt de notre budget de participation de frais en mai dernier C-ACIG-0108, à savoir que celui-ci tenait compte du travail déjà initié par l'ACIG relativement à la question de la portée initiale de l'Étape D, la demande de suspension qu'elle avait soumise à la Régie, l'audience qui s'est tenue sur cette question et les démarches subséquentes auprès d'Énergir jusqu'à la décision procédurale de la Régie D-2022-057.

Ce budget ne tenait pas compte toutefois, de l'audience préparatoire du mois d'août et d'une audience de plus de 5 jours pour l'Étape D.

Nous estimons que notre demande est donc raisonnable et sommes d'avis que notre participation a été utile pour les délibérations de la Régie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin

PH/st

p.j.